



## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 801-63**

**LUNDI 8 AVRIL 2024 18 h 30 À L'HÔTEL DE VILLE DE ROSEMÈRE**

---

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 801-63 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT 801 – ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LA CARTE DES ZONES  
POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN**

**AVIS PUBLIC** est donné par la présente par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

**QUE** le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 mars 2024, le premier projet de règlement suivant :

- *801-63 – Règlement modifiant le Règlement 801 – Zonage, afin de modifier la carte des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain*

**QUE** le projet de Règlement 801-63 a pour objet de modifier le schéma d'aménagement afin de remplacer la carte des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

**QU'UNE** assemblée publique de consultation sera tenue **le lundi 8 avril 2024 à 18 h 30 à l'hôtel de ville de Rosemère**, situé au 100 rue Charbonneau, durant laquelle le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement;

**QUE** le projet de règlement s'applique l'ensemble du territoire de la Ville et que les dispositions assujetties aux articles 113 par 16° de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

**QUE** le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe de la Ville durant les heures de bureau.

**FAIT À ROSEMÈRE LE 25 MARS 2024.**

Me Alexandre Bélisle-Desjardins, greffier adjoint